



initial

Dictionnaire de Géographie

**Pascal Baud
Serge Bourgeat
Catherine Bras**



initial

Dictionnaire de Géographie

6^e édition

Pascal Baud

Agrégé de géographie

Serge Bourgeat

Agrégé de géographie

Catherine Bras

Agrégée de géographie



INTRODUCTION

Cet ouvrage est à la 6^e édition du *Dictionnaire de Géographie*, dont la première version date de 1995. Pourquoi réaliser une nouvelle version, plus de 25 ans plus tard, et après quatre rééditions (1997, 2003, 2007, 2013) qui correspondaient déjà à de véritables refontes de l'ouvrage initial ?

D'un point de vue pratique, à l'heure d'Internet, qui permet d'accéder facilement à de multiples informations et à des sites dédiés à la géographie comme Géoconfluences ou Hypergé, cet ouvrage réalise une synthèse de données souvent dispersées ou réservées à un public restreint sur des sites très spécialisés. Inscrivant la définition des termes dans des approches thématiques et notionnelles, ce *Dictionnaire de géographie* s'adresse à toute personne intéressée par cette discipline, et plus particulièrement aux étudiants en géographie et en histoire, aux élèves des classes préparatoires, ainsi qu'aux enseignants du Secondaire.

Sur le plan disciplinaire, la géographie a connu ces quarante dernières années une mutation profonde enclenchée dans les années 1970-1980, passant d'une géographie classique à forte empreinte naturaliste à une géographie unanimement considérée comme une science sociale. Cette mutation a été fortement influencée par les géographies étrangères et notamment anglo-saxonnes. Il en a résulté la création de nombreux concepts, notions et termes, qui coexistent désormais avec une profusion de termes anciens, parfois encore employés ou ayant connu une véritable révolution sémantique : que l'on pense par exemple à « paysage », terme de géographie classique désormais employé dans un tout autre sens.

Le but de cette nouvelle édition est donc de prendre en compte ces mutations. Seuls une vingtaine d'intitulés d'articles du premier ouvrage subsistent, dont le contenu avait déjà été considérablement enrichi et actualisé. Au gré de leur insertion dans le champ disciplinaire, *Mondialisation* ; *Santé* ; *Géographie culturelle*... ont fait leur entrée dans les éditions ultérieures en tant que nouvelles thématiques. Cette 6^e édition ne déroge pas à la règle avec son lot de nouveaux articles comme *Climat (changements climatiques)* ; *Île, insularité* ; *Gouvernance* ou encore *Transition*.

Le dictionnaire est conçu selon le double objectif de permettre l'accès à la définition de termes précis mais aussi à des mises au point sur les grandes notions et thématiques de la géographie. Ainsi, plus de **4300 termes**, référencés dans l'index p. 579, sont définis et contextualisés grâce à **59 articles** (sommaire p. 5), témoins des grands thèmes de la géographie actuelle. Un terme peut apparaître à plusieurs reprises, ce qui permet d'en avoir plusieurs approches. Les articles comportent des graphiques, des cartes et des encadrés qui approfondissent tel ou tel aspect (**Zoom**) ou qui explicitent des termes connexes à la géographie mais qui restent très utilisés par les géographes

(Les termes de...). Des extraits de textes provenant de sources et d'époques variées (Document source) complètent le tout. Un système de renvois aux articles connexes clôt chaque chapitre.

Une rapide lecture de l'index montre la diversité d'une discipline qui étudie aussi bien les conflits que les grandes religions, les territoires que les transports aériens. Il n'était donc pas possible en 624 pages de prétendre à l'exhaustivité. Sans négliger aucun des aspects de la géographie, plusieurs directions ont pourtant été privilégiées.

Les **champs actuels de la géographie** sont replacés dans leur contexte par les articles *Géographie (histoire de la)* et *Géographie (histoire des méthodes)* et font l'objet de plusieurs articles comme *Géographie culturelle* ou *Géographie sociale*. De même, les articles *Géomorphologie* ou *Relief* relient le recul de la géographie physique à l'histoire de la discipline. La géographie est une science sociale, mais la diversité des approches reste réelle, de l'analyse spatiale à une conception purement sociale, d'une géographie culturelle à une géographie économique refondue...

Vingt ans après « le tournant culturel » de la géographie, l'accent a été mis sur les aspects sociaux et culturels (articles *Religion* ; *Inégalités sociales, fragmentation socio-spatiale* ; *Alimentation...*). La **géopolitique** est également abordée au travers de plusieurs entrées comme *État, nation, pays* ; *Frontière* ; *Gouvernance* ; *Géopolitique...*

Pour autant, les grands thèmes de la **géographie humaine générale classique** (*Peuplement* ; *Population...*) ne sont pas abandonnés, mais abordés selon les principales problématiques actuelles (*Mobilités* ; *Transition...*). Ces branches de la géographie, en profonde mutation, se renouvellent en effet dans leurs thématiques et leurs méthodes. La **géographie économique**, qui vise notamment à la compréhension des implications territoriales des phénomènes économiques mondiaux, a connu un renouveau certain avec la mondialisation. Elle est l'objet de plusieurs articles (par exemple *Systèmes productifs*) et est indirectement abordée par ailleurs. Centrale il y a quarante ans, la **géographie physique** a laissé en héritage un nombre considérable de termes qui sont définis dans plusieurs articles. Si son statut au sein de la géographie est questionné, les préoccupations environnementales croissantes lui redonnent une certaine audience, ce que souligne notamment l'article *Climat (changements climatiques)*.

Conséquence de ce qui précède, on trouvera dans l'ouvrage aussi bien la définition de « torrent » que d'« artialisation », aussi bien celles de « transition démographique » que de « merritoire ». Car, même en considérant indubitablement la géographie comme une science sociale, on ne peut ignorer son histoire et sa diversité.

Les auteurs

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Agriculture	7
Alimentation	21
Aménagement, prospective (géographie et)	28
Aménagement du/des territoire(s)	32
Carte, histoire de la cartographie	41
Climat	54
Climat (changements climatiques)	63
Désert(s)	70
Développement (caractéristiques et politiques)	81
Développement (espaces du)	96
Développement durable	105
Eau (cours d'eau, lacs)	117
Eau (ressource)	125
Énergie, matières premières	134
Espace, diffusion spatiale	146
Espace rural	153
Espaces maritimes	164
Espaces productifs	175
État, nation, pays	187
Frontière	195
Géographie (histoire de la)	208
Géographie (histoire des méthodes)	218
Géographie culturelle	230
Géographie sociale	238
Géomorphologie	244
Géopolitique	259
Glacier	275
Gouvernance	282
Île, insularité	290
Inégalités sociales, fragmentation socio-spatiale	296
Littoral	305
Météorologie	313
Migrations	319
Mobilités	332
Mondialisation (définir la)	340
Mondialisation (acteurs et territoires)	347

Mondialisation (flux et réseaux)	361
Montagne	372
Nature, milieu, environnement	382
Paysage	391
Pêche, aquaculture	396
Peuplement	404
Population, démographie	411
Ports	425
Région, découpage territorial	434
Relief	443
Religion	449
Risques, pollution	457
Santé	472
Sols	479
Systèmes productifs	486
Territoire	498
Tourisme	503
Transition	518
Transports, communications	524
Urbanisation, métropolisation	539
Végétation, forêt	549
Ville (définir la)	558
Ville, espaces urbains	564
INDEX	579

L'agriculture est un objet d'étude essentiel pour les géographes. Ils se sont d'abord intéressés à ses conditions naturelles et historiques, puis aux structures agraires. Avec la mondialisation et l'essor du secteur agroalimentaire, les aspects économiques et politiques sont aujourd'hui privilégiés, de même que les questions d'ordre environnemental.

Le rôle des contextes techniques et fonciers

L'**agriculture** est, littéralement, la culture de l'**ager**, c'est-à-dire du champ. Elle désigne le travail de la terre en vue d'une production végétale (qu'elle soit alimentaire ou non) et, dans un sens élargi, d'une production animale (**élevage**). Les productions agricoles sont avant tout à visée alimentaire, mais concernent aussi l'artisanat et l'industrie (coton, lin...) ou encore l'énergie avec les agrocarburants (cf. p. 139).

Agriculture et élevage sont étroitement liés au milieu et, en premier lieu, au climat. Si le facteur primordial est la présence d'eau, la **fertilité des sols** (cf. p. 482) et la topographie jouent également un rôle. Mais les conditions techniques et socio-économiques sont tout aussi importantes et influent sur les systèmes agricoles. Les **systèmes de culture** ou **systèmes agricoles** (l'ensemble des pratiques de culture ou d'élevage) désignent au sens strict les associations de végétaux cultivés, leur éventuelle rotation dans le cadre de l'assolement, et les calendriers employés. Dans un sens plus large, ils tiennent également compte des techniques utilisées. Plus généralement, l'agriculture dépend aussi des **structures agraires**, c'est-à-dire des conditions sociales (modes de faire-valoir, etc.) et foncières.

► Des « révolutions agricoles »

C'est avec la « révolution néolithique » (cf. p. 418) que les sociétés sont progressivement passées de la **cueillette** (ramassage ou récolte de produits comestibles) et de la chasse, à la culture et à l'élevage. Ce changement de mode de vie (la **néolithisation**) a été très progressif ; des économies de cueil-

lette ont même survécu jusqu'à nos jours comme dans certaines régions d'Amazonie, dans le cadre d'une population limitée.

Indissociable de la croissance démographique, l'histoire de l'agriculture va dans le sens de la recherche d'une productivité et notamment de **rendements** (production à l'hectare) supérieurs : passage progressif d'une agriculture temporaire, itinérante, à une agriculture stabilisée en un lieu, suppression progressive des jachères, amélioration des espèces animales et végétales, utilisation d'engrais... Ces phénomènes ont été progressifs et se sont déroulés à des époques différentes selon les pays. En France, au XVIII^e siècle, le mouvement des **physiocrates** joua un rôle moteur autour de Quesnay, Turgot, Mirabeau... Cette doctrine mettait au premier plan « l'ordre naturel » et la conception économique du « **produit net** » (excédent de la richesse créée par rapport à la richesse dépensée, grâce au travail). Elle contribua au développement de la grande culture, des engrais... et donc à l'augmentation de la **productivité agricole**, définie comme le rapport entre la production et les moyens mis en œuvre pour l'obtenir, en général évaluée par unité de temps de travail et parfois en fonction du capital.

Différentes « révolutions agricoles » ont permis de venir à bout des **crises de subsistance**. Ces chutes brutales de la production agricole liées à différentes causes (intempéries, guerres, etc.) et entraînant une hausse des prix des aliments et donc une forte mortalité ont persisté en Europe jusqu'au XIX^e siècle. Si elles se produisent encore parfois dans les PMA, elles ont globalement disparu.

La **révolution agricole**, qui correspond à la première industrialisation, est née en Angleterre au XVIII^e siècle. La suppression de la **jachère** (terre temporairement non cultivée pour reconstituer ses réserves minérales, parfois par l'apport de fumier) fut notamment rendue possible par la création de **prairies artificielles** semées de trèfle, par exemple, afin de restituer l'azote à la terre (« **révolution de l'azote** »). Elle débouche sur l'intensification des productions, soutenue par la mécanisation. Cette révolution qui a gagné une partie des pays développés et parfois leurs colonies aux XIX^e-début XX^e siècles a pu conduire à la disparition de la **polyculture** (culture de plusieurs espèces végétales parfois associées à de l'élevage dans une même exploitation ou une même région) au profit de la **monoculture** (culture d'une seule espèce végétale, comme dans le cas de la viticulture, de plantations mais aussi de céréaliculture de blé par exemple). La monoculture telle qu'elle a été pratiquée dans certaines régions des grandes plaines des États-Unis appelées **belts**, c'est-à-dire « ceintures » (*corn belt, cotton belt...*), a conduit dans les années 1930 à un appauvrissement dramatique des sols, le

dust bowl (cf. p. 483). Avec la croissance économique et les évolutions techniques, la mécanisation et l'utilisation massive d'engrais et de pesticides se sont généralisées. L'agriculture recourt en effet à de plus en plus d'**intrants** pour augmenter les rendements. Ce terme recouvre « ce qui entre dans la production », c'est-à-dire au sens strict les **produits phytosanitaires** ou **phytopharmaceutiques** (fertilisants, insecticides, herbicides, fongicides...) et, dans un sens plus large, les semences voire d'autres éléments comme le matériel agricole.

La **révolution verte**, véritable deuxième révolution agricole, a été marquée par la création, dans les années 1960, de plants hybrides comme les blés ou riz aux très hauts rendements (**VHR** ou **variétés à haut rendement**). Implantés dans les pays du Sud, ces hybrides devaient atténuer le problème de la faim dans le monde. L'agronome Norman **Borlaug** (1914-2009), « inventeur des blés miracles », reçut en 1970 le prix Nobel de la paix. Le succès de cette révolution fut cependant relatif, du fait des conditions socio-économiques, l'augmentation des rendements supposant entre autres des investissements énormes, hors de portée des budgets de la plupart des paysans.

Lancée en 1994, la « **révolution doublement verte** » tente de concilier l'augmentation des rendements et la protection de l'environnement, tout en essayant de s'adapter aux conditions locales, notamment en développant les zones à faible potentialité agricole. Pratiquée avec un certain succès en Inde, et malgré de nombreux échecs en Afrique, elle privilégie le développement sur le long terme par rapport à l'augmentation spectaculaire de la production de la révolution verte. Elle s'inscrit dans le cadre du développement durable (cf. article *Développement durable*). En revanche l'expression de **nouvelle révolution verte**, employée notamment pour l'Afrique, est à utiliser avec plus de précaution : elle peut désigner aussi bien une agriculture durable marquée par la diminution des pesticides que, dans le discours d'un certain nombre de FTN, le développement de l'agrobusiness, des intrants chimiques et des OGM.

► La question de la propriété de la terre

La question **foncière** – c'est-à-dire de la propriété de la terre – influe sur les paysages agraires, mais aussi les productions et les rendements. Dans de nombreux pays, l'agriculture fut souvent pratiquée dans un cadre collectif. L'openfield européen (cf. p. 157), le **mir** de la Russie tsariste, l'**ejido** mexicain étaient des **communautés rurales**, généralement comprises dans un cadre villageois, avec un partage des activités de production et souvent des règles de vie communautaires.

De nombreux bouleversements sont intervenus au cours du **xx^e** siècle. Ce furent les **réformes agraires** qui, de l'Italie à l'Amérique latine, procédèrent à une redistribution des terres en faveur de petits propriétaires ou d'exploitations communautaires. Elles connurent des bilans très variables, les grands propriétaires dépossédés d'une part de leurs terres s'opposant avec plus ou moins de succès à ces mesures. En Amérique latine, coexistent toujours de petites voire très petites exploitations, qui ne suffisent pas aux besoins d'une famille de paysans, et de grandes exploitations issues de l'époque coloniale et cultivées de façon extensive. Dans le premier cas, on parle, selon la terminologie hispanique, de *microfundios* (**microfundio** au singulier) et de *minifundios* (**minifundio** au singulier) ou, en reprenant le mot latin, de *minifundia* (**minifundium** au singulier). Dans le second cas, on utilise les termes de *latifundios* (**latifundio** au singulier) ou de *latifundia* (**latifundium** au singulier). Les **haciendas** (ou **fazendas** au Brésil) sont quant à elles de grandes propriétés agricoles. Le terme argentin d'**estancia** est réservé aux immenses propriétés consacrées à l'élevage extensif.

L'autre bouleversement du **xx^e** siècle fut la collectivisation, particulièrement dans le monde socialiste : **communes populaires** chinoises (vastes exploitations collectives créées en 1958 et démantelées depuis 1985), **sovkhozes** soviétiques (fermes d'État démantelées après 1991) et **kolkhozes**, exploitations collectives dont les membres possédaient aussi en pleine propriété la récolte issue des **lopins** de terre (petites parcelles de terre ou **dvors**). En Russie comme ailleurs, le retour de la terre aux particuliers s'est fait soit par accès direct à la propriété, soit par l'établissement de baux (un **bail** est un contrat de location, ici de la terre) : officiellement propriété d'État, les terres sont louées à un exploitant pour une durée assez longue. Dans un autre contexte, les *kibboutzim* (**kibboutz**, au singulier) israéliens ont mis en commun non seulement les structures de production, mais aussi bon nombre d'éléments de la vie sociale. Leur importance est en nette baisse depuis les années 1980.

De nos jours, en France, existent de nombreuses structures communautaires d'un autre type comme les **coopératives agricoles** : ces structures, au nombre de 2 400, appartenant aux agriculteurs, valorisent les produits locaux qu'elles transforment et commercialisent. Parmi elles, les **GAEC** (groupements agricoles d'exploitation en commun) sont des sociétés civiles, composées de 2 à 10 associés, et permettent à leurs adhérents « la mise en valeur en commun des exploitations des agriculteurs associés [et peut] également avoir pour objet la vente en commun du fruit du travail des associés » (loi d'orientation agricole de 2006). Il y avait en France plus de 44 700 GAEC en 2018. Elles sont concurrencées par les **EARL** (exploitations agricoles à responsabilité limitée)

qui, depuis 1986, permettent d'associer les agriculteurs dans un cadre plus souple : un tiers des 79 000 EARL est désormais constitué de deux conjoints.

Les exploitations individuelles peuvent être en **faire-valoir direct**, l'exploitant étant propriétaire, aidé ou non de salariés, ou en **faire-valoir indirect** : dans ce cas, l'exploitant loue sa terre à un propriétaire qui reçoit un loyer – une somme d'argent indépendante du résultat obtenu dans le cas du **fermage**, ou une partie de la récolte dans le cas du métayage. Système ancestral, le **métayage** connaît dans les pays développés, dotés d'une législation sociale importante, un certain nombre de garde-fous, ce qui n'est pas le cas dans certains pays du Sud. En effet, la fraction de la récolte peut être plus ou moins importante selon le système de métayage. Un des systèmes les plus inégalitaires se trouve en Afrique du Nord : dans le **khammesat**, officiellement supprimé, l'exploitant ou **khammès** ne gardait qu'un cinquième des récoltes. L'exploitant d'une très grande exploitation peut également employer des ouvriers agricoles, qu'il rémunère au mois ou à la journée (**journalier**). C'est le lot des **boias frias** (littéralement « bols froids ») au Brésil, qui travaillent notamment dans les champs de canne à sucre. Ces modes de faire-valoir varient selon les régions et les régimes politiques.

Au XXI^e siècle, la question de la propriété de la terre prend une nouvelle dimension dans le cadre de la mondialisation avec les achats et locations sur le très long terme de terre à l'étranger. On qualifie parfois ce phénomène d'**accaparement des terres** (ou « **land grabbing** ») car, depuis 2000, plus de 30 millions d'hectares de terres agricoles, notamment en Afrique et en Asie du Sud-Est ont fait l'objet de transactions internationales. Les principaux acheteurs sont des États, notamment du golfe Arabo-Persique, et des sociétés multinationales de pays émergents (Chine...) mais aussi d'Allemagne ou des États-Unis. Cette tendance de fond, accélérée par la flambée du prix des denrées alimentaires, est dénoncée par l'ONU qui y voit un danger pour la sécurité alimentaire des populations des pays vendeurs.

Les grands types d'agriculture

► Agriculture sèche, agriculture irriguée

La maîtrise de l'eau est un facteur essentiel pour la culture comme pour l'élevage. Une trop grande quantité d'eau impose son évacuation : le **drainage** peut se faire par la pose de drains ou par des labours spéciaux, dits en **billons**, qui créent des creux jouant le rôle de rigoles. Un cas particulier

est constitué par les **polders**, qui sont des terrains gagnés sur la mer par endiguement. Le drainage des terres qui suit l'endiguement s'accompagne d'un dessalement progressif des eaux et des sols. Cette technique est néanmoins en recul comme le montre le succès des opérations de **dépoldérisation**, c'est-à-dire de restitution à la mer de ces espaces, le long des littoraux européens.

L'**irrigation** est l'ensemble des techniques qui permettent de fournir de l'eau, au moment désiré, à différentes cultures. Dans certaines régions sèches, elle est indispensable, c'est l'**irrigation de nécessité**. Dans d'autres zones, elle fournit un appoint d'eau notamment en saison sèche, c'est l'**irrigation de complément**. En premier lieu, il convient de distinguer les techniques d'inondation des techniques d'irrigation proprement dite. L'irrigation suppose de pouvoir amener l'eau au moment voulu, notamment par des **canaux d'irrigation** ; l'**inondation** est la simple utilisation, à des fins agricoles, des eaux d'une crue, par exemple, que l'on retient dans des **casiers**, c'est-à-dire dans des champs entourés par des diguettes. L'archétype de la culture d'inondation était celle des paysans égyptiens avant la mise en service du haut barrage d'Assouan. La création du barrage a permis le passage à une culture irriguée. Le captage de l'eau peut se faire à partir d'une rivière « au fil de l'eau », à partir d'une nappe par la création de puits, ou par la création d'un barrage de retenue. Le transport se fait ensuite par canaux, aériens ou souterrains (*foggaras* dans le Sahara, *qanat* en Iran ; cf. p. 78) lorsqu'ils charrient l'eau des nappes. Enfin, la distribution de l'eau au champ peut se faire par **aspersion**, l'eau étant restituée sous forme de pluie, ou par **submersion**, le champ étant entièrement recouvert, ou encore par **goutte à goutte**, seul le pied des plantes étant arrosé.

Toutes ces techniques ont été particulièrement étudiées par les géographes : rizières asiatiques, systèmes d'irrigation andins hérités de l'époque précolombienne, canaux des marges sahariennes. Toutes créent non seulement une agriculture et des paysages spécifiques mais aussi une société particulière, la répartition de l'eau ayant imposé le travail communautaire.

► **Agriculture intensive, agriculture extensive**

L'**agriculture intensive**, caractérisée par des rendements élevés, s'oppose à l'**agriculture extensive**, peu productive du fait de conditions naturelles difficiles ou d'investissements limités. Ainsi, l'**agriculture itinérante**, se déplaçant selon les saisons, existe toujours dans les marges désertiques tout comme la **culture temporaire sur brûlis** (les friches incendiées et ainsi fertilisées sont cultivées plusieurs années consécutives jusqu'à épuisement du sol). D'une façon générale, l'agriculture sédentaire sèche ou **agriculture**

pluviale (c'est-à-dire non irriguée) a des rendements faibles. Les héritages de la colonisation contribuent aussi à l'extensivité. Ainsi, les *latifundios* sud-américains de plusieurs milliers d'hectares sont généralement sous-exploités.

Le niveau d'intensivité est souvent lié à la finalité de l'agriculture. On oppose classiquement agriculture vivrière ou de subsistance et **agriculture commerciale**. Cette dernière est souvent une agriculture intensive qui produit des excédents, une accumulation commercialisable et donc des profits : plantations, grande céréaliculture, soja... En Espagne et en France (Comtat Venaissin), elle s'inscrit aussi dans les **huertas** : ces vastes zones de jardinage irriguées, marquées par des haies de cyprès brise-vent (on parle dans le Comtat Venaissin de « **huerta bocagère** ») sont destinées à produire des quantités considérables de fruits et légumes. Dans le cas de l'**agriculture vivrière** ou de **subsistance**, qui vise à nourrir la famille ou la population locale, les stocks, et donc la commercialisation, sont rares. Cette distinction est en partie datée, depuis la fin du xx^e siècle, où se développe une commercialisation de produits vivriers (le **vivrier marchand**) dans des réseaux commerciaux locaux, mais aussi régionaux voire internationaux.

Le niveau de développement n'est pas forcément le facteur le plus pertinent pour expliquer les différences d'intensivité. Plusieurs exemples l'attestent :

- dans plusieurs régions d'Europe, notamment dans les Pyrénées, la persistance de l'**écobuage** (le défrichement des landes et taillis par un feu, destiné à enrichir la terre, système qui se rapproche de la culture sur brûlis) montre qu'une agriculture traditionnelle extensive peut coexister dans une même région avec l'agriculture productiviste ;

- à l'inverse, dans bon nombre de pays en développement existent des zones de fort rendement soit du fait de petits propriétaires (rizières d'Indonésie...) soit dans de grandes exploitations capitalistes comme les **plantations**. Le terme, qui peut également désigner des exploitations familiales, s'applique le plus souvent à de très grandes exploitations, centrées sur une culture dominante et vouées à l'exportation (ananas, café, coton, hévéa...). Elles possèdent parfois leur propre laboratoire de recherche agronomique et pratiquent une agriculture très intensive. Elles peuvent être liées à des compagnies de transport maritime et sont souvent contrôlées par des firmes transnationales. Ce sont donc de véritables **enclaves économiques** dans les pays d'agriculture extensive : elles ne dépendent que très peu du pays d'accueil.

L'intensification et la mondialisation de l'élevage

L'**élevage** est une activité traditionnelle qui est souvent complémentaire de l'agriculture (mode de production **agropastoral**) mais aussi de l'exploitation de la forêt (système **agro-sylvo-pastoral** ou **agro-sylvo-élevage**). C'est aussi une mono-activité structurant des sociétés (sociétés nomades, par exemple) ; on parle alors de **pastoralisme** pour des modes d'élevage extensif, fondés sur l'exploitation de la végétation naturelle.

L'ensemble des animaux de l'exploitation, le **cheptel**, peut être très diversifié : **élevage bovin** (vaches et bœufs), **porcin** (porcs), **ovin** (moutons), **caprin** (chèvres)... mais aussi **aviculture** (élevage de volailles), **héliculture** (escargots) ou encore pisciculture (cf. p. 397). Les finalités sont plurielles : la plus fréquente est l'alimentation (viande, lait), mais l'animal peut aussi être utilisé pour sa force de travail (bête de trait) ou pour d'autres apports (cuir, laine, fourrure...), sans oublier l'agrément. Certaines pratiques d'élevage intensif sont anciennes comme la **stabulation** (fait de laisser le bétail à l'étable, notamment pour récupérer le fumier ou le lisier) ou la complémentarité entre **pays naisseur**, spécialisé dans la reproduction (souvent des zones de montagne), et pays d'**embouche** (engraissement du bétail) souvent situés à proximité des marchés de consommation.

L'élevage connaît une modernisation et une intégration croissante à la filière agroalimentaire. L'**élevage hors-sol** est localisé aussi bien en milieu rural que périurbain : les animaux sont élevés dans des bâtiments clos et alimentés à l'aide de produits fournis par le complexe agro-industriel (farines, tourteaux d'oléagineux...). Ainsi, l'**élevage en batterie** des volailles se fait dans des séries de cages. Aux États-Unis ou en Argentine, le procédé classique d'élevage extensif des bœufs dans de vastes exploitations, le **ranching**, se complète par des **feed-lots**, immenses parcs de stabulation pouvant compter plusieurs milliers de bêtes regroupées par âge.

Ces modifications ont permis une baisse du coût de la viande et la mondialisation de ses circuits de production et consommation. Ainsi les exportations néozélandaises de viande d'agneau ont connu un essor gigantesque, profitant de l'augmentation de la demande des pays émergents. Cette mondialisation a engendré des dérives affectant la qualité des produits et des **épizooties** (maladies frappant simultanément de très nombreux animaux), comme la **grippe aviaire**. En réaction, l'élevage biologique se développe, comme en témoigne le retour des **veaux** élevés « **sous la mère** », nourris au lait maternel, et des **broutards** (lait maternel et herbe) conformément aux pratiques traditionnelles.

Rôle économique et remise en question du productivisme

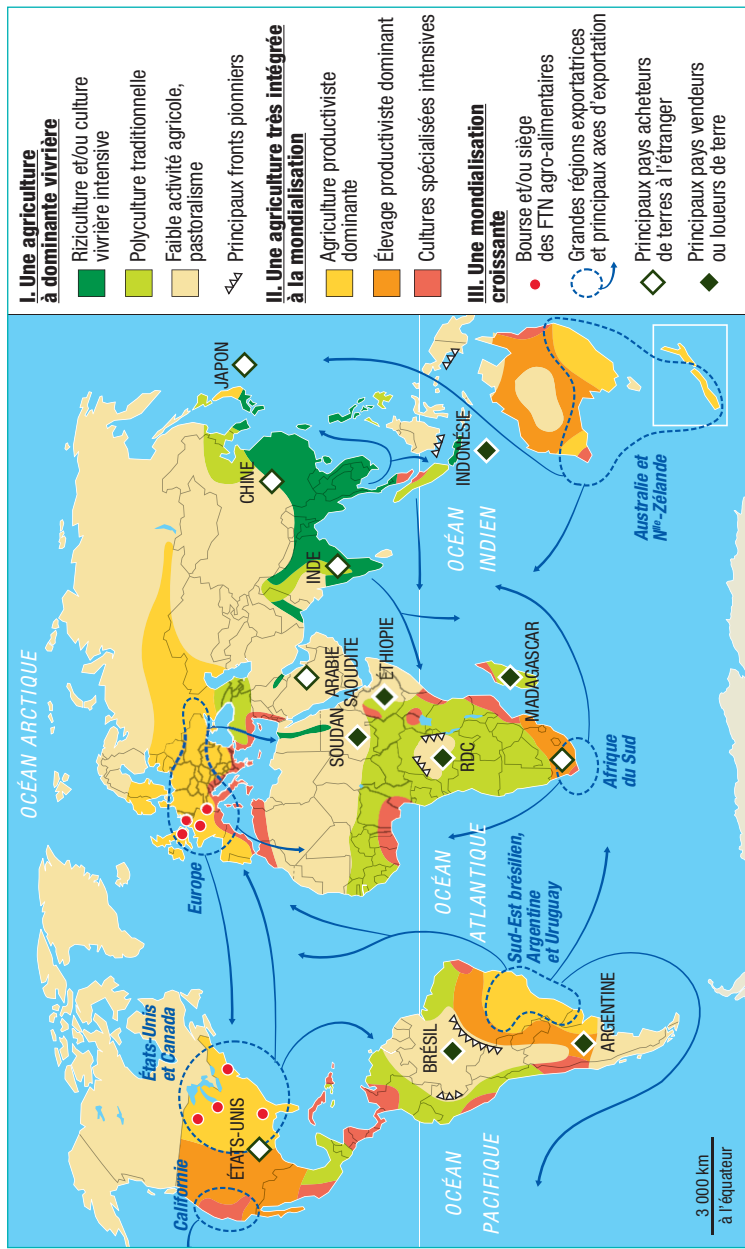
► Un poids économique considérable

Le rôle de l'agriculture dans une économie peut être considérable, notamment au niveau des échanges. Ainsi, en France, les **MIN (marchés d'intérêt national)** sont des **marchés de gros**, destinés aux professionnels et intégrés à la filière agroalimentaire. Ils bénéficient du statut de service public de gestion de marchés, offrant aux grossistes et aux producteurs des services de gestion collective. Situés dans les métropoles ou dans des villes de taille moyenne pourvoyeuses en produits agricoles comme Cavaillon, ils sont souvent à proximité des voies de communication (**marchés-gares**) de manière à réexpédier les produits échangés.

Dans un cadre de modernisation et d'intensification des **systèmes de production agricole** (ensemble des caractéristiques des exploitations qui le composent : taille, productivité, orientation technico-économique...), l'agriculture a un rôle économique mondial. Les cultures vivrières reculent devant les cultures commerciales. Et ceci concerne aussi bien la France qui importe des ananas de Côte d'Ivoire... que la Côte d'Ivoire qui achète du blé à la France. Les exportations liées à l'agriculture et l'élevage sont fondamentales pour des pays tels l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Les flux de produits agricoles sont considérables, tels celui du blé ou encore du soja, exporté notamment par les États-Unis et le Brésil vers la Chine et l'Europe.

Le développement des cultures commerciales va de pair avec l'essor de la filière agroalimentaire. Si le terme américain **agrobusiness** peut désigner toute activité agricole fortement capitalistique, les expressions **filière agroalimentaire** ou **complexe agroalimentaire** englobent les secteurs situés en amont de la production agricole (industries chimiques pour les produits phytosanitaires, par exemple) et en aval : l'agriculture et l'élevage sont de plus en plus liés aux **industries agroalimentaires (IAA)**, qui transforment les produits végétaux ou animaux en aliments, ainsi qu'à des réseaux de distribution. Ces entreprises passant contrat avec les agriculteurs peuvent être des multinationales ayant des productions diverses : un groupe comme celui de la famille Agnelli produit aussi bien des automobiles que des produits alimentaires.

Le **modèle agricole breton** est révélateur de cette évolution : la Bretagne est passée dans les années 1960 d'une polyculture traditionnelle à un sys-



Les termes de...

La vigne et la viticulture

La viticulture française est symbolique d'une agriculture régionale qui a acquis une réputation mondiale. Longtemps au 1^{er} rang mondial, la France se place en 2019 au 2^e rang derrière l'Italie pour la production de vin, et au 3^e pour la superficie derrière l'Espagne et la Chine. Étudiant la viticulture pour ses paysages, ses impacts économiques et sociaux, les géographes utilisent des termes spécifiques à cette activité.

La **viticulture** est la culture de la vigne, le **vignoble** est l'ensemble des parcelles plantées en vignes, la **viti-viticulture** est l'ensemble des opérations qui permettent l'élaboration du vin.

L'**œnotourisme** – tourisme lié au vin et au vignoble – a drainé, en 2016, 10 millions d'œnotouristes en France dont plus de 40 % d'étrangers, et a généré plus de 5 milliards d'euros de bénéfices.

Les **vins de cépage** sont réalisés à partir d'un seul **cépage** (une variété de plant de vigne et donc de raisins comme la syrah) ; les **vins d'assemblage** associent plusieurs cépages.

Le terme de **premier cru** ne s'applique qu'aux AOP de Champagne et de Bourgogne, tandis que le terme de **grand cru** (la plus haute appellation possible) concerne la Champagne, la Bourgogne, l'Alsace, le Bordelais et le Roussillon.

En Bourgogne, un **climat** est une parcelle de vigne qui possède son nom, son terroir, une histoire et un goût spécifique. Plus de 1 240 climats s'individualisent sur la côte de Nuits et la côte de Beaune. Ils sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO en tant que paysages culturels.

tème de production agro-industriel (1^{re} région de France pour l'élevage hors-sol). Cette politique agricole productiviste a été notamment encouragée par la **politique agricole commune (PAC)** menée depuis 1962 dans le cadre de la Communauté économique européenne puis de l'Union européenne. Elle fixe les prix, les aides aux agriculteurs. Par exemple, l'**ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels)** a concerné en 2019 plus de 14 000 communes françaises, essentiellement de montagne. Favorisant la mécanisation et les grandes exploitations, elle a accéléré le passage d'une agriculture vivrière à une **agriculture productiviste**, c'est-à-dire une agriculture commerciale performante et à haut rendement. Pratiquant la « préférence communautaire », c'est-à-dire un protectionnisme de fait, elle a distribué de nombreuses aides grâce au **FEADER** (Fonds européen agricole pour le développement rural) créé en 2007. Si elle a contribué à faire de l'Union européenne la 1^{re} puissance agricole du monde, elle a aujourd'hui – face aux critiques – infléchi ses orientations. La « **nouvelle PAC** » qui entrera en vigueur en 2023 doit encourager la transition vers une agriculture durable (mesures agroenvironnementales, soutien à l'agriculture biologique, aux jeunes agriculteurs...).

La PAC doit composer avec des organismes internationaux, dont l'OMC (Organisation mondiale du commerce), et avec des associations de pays agro-exportateurs comme le **groupe de Cairns**, créé en 1986, qui regroupe 19 pays d'Amérique, d'Afrique et d'Asie dont trois PID (Australie, Canada et Nouvelle-Zélande).

► La remise en cause de l'agriculture productiviste

L'agriculture productiviste est de plus en plus remise en cause, à des degrés divers, pour des raisons environnementales, sanitaires mais aussi économiques voire politiques, comme dans le cas des OGM. La défiance vis-à-vis des **OGM (organismes génétiquement modifiés)**, créés par adjonction d'un gène leur donnant par exemple une meilleure résistance à tel insecte, à telle maladie, est en effet révélatrice. Outre les incertitudes sur les effets sanitaires et écologiques, les critiques sont multiples :

- il s'agit selon les détracteurs d'une « privatisation du vivant » qui contribuerait à une destruction de l'agriculture traditionnelle. En effet, de nombreux plants d'OGM sont des hybrides, et donc ne se réensemencent pas. Ainsi, nombre d'agriculteurs des PED, qui traditionnellement gardaient des grains de leur récolte passée pour réensemencer, doivent acheter des plants aux grandes firmes détentrices des brevets, telles que la FTN américaine Monsanto (absorbée par l'allemande Bayer en 2018) ou encore la firme pharmaceutique suisse Novartis. Le risque est donc un appauvrissement, voire une disparition programmée, de céréales locales, mais aussi un développement des insectes résistants aux insecticides ;

- la diffusion de ces semences renforce la domination des États-Unis (40 % des surfaces mondiales plantées en OGM en 2016). Le Brésil, l'Argentine, l'Inde et le Canada sont les autres grands producteurs. En France, la production d'OGM dans un but commercial est interdite ; les cultures expérimentales sont autorisées sous condition d'un accord de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et du ministère de l'Agriculture. La France en limite aussi l'importation ;

- à l'inverse, les partisans des OGM soulignent la diminution corollaire des pesticides ; les OGM auraient donc un rôle écologique. Enfin, dans une optique libérale, la généralisation des OGM accélère la mondialisation, en intégrant à marche forcée les pays en développement.

D'un point de vue environnemental et sanitaire, les critiques portent plus généralement sur certaines conséquences des transformations des écosystèmes en **agroécosystèmes**, dont les paramètres biologiques et physico-chimiques sont modifiés pour la production agricole par les intrants,

l'irrigation... On peut citer le phénomène des **algues vertes** proliférant du fait des pollutions des sols au nitrate notamment en Bretagne ou encore les effets du **chlordécone** aux Antilles : ce pesticide fut utilisé de 1968 à 1993 dans les bananeraies, malgré sa dangerosité reconnue (perturbateur endocrinien et cancérigène). L'immense majorité des habitants des Antilles y a été exposée. Des mesures ont tenté de réduire ce type d'intrants : la **directive Nitrate** (1991) a été établie par la CEE pour limiter son usage, mais avec des résultats mitigés 30 ans plus tard. De même, les mesures contre l'utilisation du **glyphosate** (herbicide reconnu comme cancérigène par l'OMS) sont encore très parcellaires. Certaines pratiques sont aussi critiquées comme l'élevage hors-sol et la **culture hors-sol**, c'est-à-dire hors « pleine-terre », qui peut se faire sur un substrat (terre, gravier, sable...) ou sans. Lorsque les plantes ne sont alimentées que par des solutions nutritives (eau avec minéraux...), on parle d'**hydroponie**. Cette dernière est en essor, en particulier dans les agricultures urbaines.

La prise de conscience de ces dérives conduit à la recherche de solutions plus ou moins radicales. L'**agriculture biologique**, encore marginale à l'échelle mondiale, progresse cependant de près de 2 % par an et concerne aussi bien les États-Unis (1^{er} rang pour les terres cultivées en bio) que l'Inde (1^{er} pour le nombre d'agriculteurs « bio ») ou la Chine et l'Australie. Reconnue par la CEE en 1991, puis aidée et réglementée par les pouvoirs publics en France (en 1992 puis en 1999 pour l'élevage), elle s'appuie sur un cahier des charges strict (méthodes de culture, présence ou non d'engrais...) qui conditionne l'attribution du logo « agriculture biologique ». Moins contraignante, l'**agriculture raisonnée** vise à préserver l'environnement et la qualité des produits en utilisant à bon escient et de façon aussi limitée que possible les traitements chimiques. L'**agriculture de conservation** (des sols) (cf. p. 485) s'inscrit aussi dans la recherche d'une agriculture plus durable. La promotion des **circuits courts** dans le domaine de l'alimentation va dans le même sens. Il s'agit de consommer au plus près des lieux de production pour limiter les nuisances liées au transport et favoriser le développement local. En France, l'État encourage les **AMAP** – associations pour le maintien d'une agriculture paysanne – qui favorisent l'agriculture paysanne et biologique.

La production et la promotion de produits de qualité passent également par la **labellisation**, l'obtention de labels délivrés selon des critères officiels. En France, c'est l'**INAO** (Institut national de l'origine et de la qualité) qui supervise ces labels. Les **AOC** (appellation d'origine contrôlée) et les **AOP** (appellation d'origine protégée) sont fondées sur l'origine du produit, sur son **terroir** (zone géographique particulière où une production tire son originalité directement des spécificités de son aire de production). Elles

désignent un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique. L'AOC protège la dénomination du produit sur le territoire français, l'AOP au niveau de l'Union européenne. L'**IGP** (indication géographique protégée) identifie un produit agricole dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. Ces labels s'appliquent notamment aux fromages et aux vins.

Lire aussi

Alimentation - Développement durable - Eau (ressource) - Espace rural - Sols

L'alimentation n'est devenue un objet d'étude de la géographie qu'à partir des années 1960, et ce en lien avec la question du développement, puis de la mondialisation (flux, rôle géopolitique...). La géographie de l'alimentation intègre désormais une approche culturelle.

Une géographie économique et sociale de l'alimentation

► Un marqueur du développement

L'alimentation a d'abord été étudiée par les géographes en tant que marqueur du développement. Le géographe, écrivain... et médecin brésilien, Josué **De Castro** (1908-1973) fut le premier à réaliser une *Géopolitique de la faim* dès 1951. En France, la diffusion de ces thématiques est beaucoup plus récente. En 1975 deux géographes, Georges **Cazes** (1941-2011) et Jean Domingo, constatant l'impossibilité d'arriver à une définition incontestable du sous-développement (cf. p. 85), proposèrent d'en lister les critères sociaux, démographiques, économiques, voire politiques, dans un ouvrage intitulé *Les Critères du sous-développement*, qui fut réédité à de nombreuses reprises. Selon eux, l'ensemble de ces critères, dont l'alimentation, correspond à trois notions clés : inégalités, incohérences, insécurité. L'ouvrage traite donc d'inégalités alimentaires entre le Sud et le Nord mais aussi entre les régions et entre les catégories sociales des pays. La notion d'incohérence s'entend à plusieurs niveaux (incohérences administratives, économiques...) qui contribuent à fragiliser l'accès à la nourriture. La **sécurité alimentaire** est en effet un marqueur du développement. Sa définition a évolué depuis les années 1970, intégrant progressivement les concepts de durabilité et de stabilité. Selon la FAO, « la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». La **vulnérabilité alimentaire** est, selon la FAO, l'existence de facteurs qui exposent l'individu à l'**insécurité alimentaire** ou à la sous-ali-

mentation. Pour l'OCDE, c'est le fait de ne parvenir que difficilement à se nourrir en temps normal et de se retrouver face à d'importantes difficultés quand la conjoncture devient moins favorable.

Si les études de géographie de l'alimentation se sont développées dès les années 1980, elles sont restées assez peu nombreuses jusqu'aux années 2010, au contraire de celles réalisées par les organismes internationaux et par les ONG comme Action contre la Faim. L'ONU, par le biais de ses organismes spécialisés, a rédigé de nombreux rapports comme le rapport annuel *Food, Security and Nutrition in the World*, réalisé par la **FAO** (*Food and Agriculture Organization*) et par son agence d'aide sur le terrain, le **PAM** (Programme alimentaire mondial, *World Food Program*), organisme qui a reçu le prix Nobel de la paix 2020.

► Des inégalités à l'échelle mondiale

La consommation moyenne mondiale est de 2 800 calories par jour et par personne. Elle est en augmentation constante (2 360 calories dans les années 1960) et dépasse les 3 500 calories dans certains pays. Le besoin énergétique étant, selon l'âge et le sexe, compris entre 2 400 et 2 600 calories, la population mondiale est désormais globalement en **surnutrition** (surconsommation chronique d'aliments par rapport aux besoins), ce qui explique en partie la « **pandémie d'obésité** » (une métaphore créée par l'ONU pour souligner le problème) : 800 millions de personnes dans le monde souffriraient d'obésité, et ce y compris en Afrique, continent connaissant aussi la faim. Le nombre de personnes obèses est donc désormais comparable à celui des personnes en sous-nutrition.

Certains pays ou régions connaissent des problèmes de **sous-nutrition** (ou **sous-alimentation**) chronique, définie comme une ration alimentaire en permanence insuffisante (inférieure à 2 200 – 2 300 calories pour un adulte), de **disette** – quand la pénurie est temporaire – et de **malnutrition** – carences en fer, vitamines, protéines – pouvant occasionner des maladies spécifiques. Cependant le nombre de personnes sous-alimentées – difficile à quantifier précisément – est globalement en baisse depuis le début du xx^e siècle. S'il était de près d'un milliard en 2009, la FAO l'estimait à 690 millions en 2019. La pandémie de Covid-19 aurait fait basculer plus de 130 millions de personnes supplémentaires dans la faim entre 2020 et 2021. La malnutrition fluctue en effet en fonction de la quantité et de la qualité des récoltes, et en fonction des prix des denrées alimentaires, eux-mêmes dépendants de la demande mondiale et des pratiques spéculatives. Les **famines**, beaucoup moins fréquentes, surgissent quand l'insécurité alimentaire devient critique

et entraîne une forte hausse de la mortalité. Ce fut par exemple le cas en 2021 à Madagascar où la désorganisation économique jumelée à la pandémie de Covid-19, mais aussi les effets du changement climatique (sécheresses d'une longueur et d'une intensité inhabituelles) ont fait basculer des régions entières de la sous-alimentation chronique à la famine. Les famines sont aussi souvent liées à des crises politiques, notamment des guerres civiles (la famine toucherait en 2021 près d'un million d'Afghans), à des politiques aboutissant à la confiscation des ressources locales ou à une mauvaise gestion des productions locales ou des approvisionnements extérieurs. La géographe Sylvie Brunel a ainsi montré le poids de la corruption et l'utilisation médiatique des famines pour détourner l'aide alimentaire et renforcer le pouvoir d'un État sur son territoire. La géographie de la famine ne correspond donc que très imparfaitement à la géographie de la malnutrition.

Le terme de « **Faim Zéro** », qui correspond aussi à la politique du Président Lula au Brésil en 2003 (**Fome Zero**), est le nom officiel de l'objectif de développement durable n° 2 (cf. p. 108). Ses 4 axes (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable) ne seront sans doute pas tenus pour 2030, date butoir initialement prévue.

Une géographie politique de l'alimentation

Globalement, les pays du Nord et les pays émergents surproduisent. À l'inverse, de nombreux pays en développement se heurtent au triple problème d'une croissance démographique importante, d'une agriculture moins performante, et donc de difficultés alimentaires. C'est dans ce contexte qu'a été pensée l'**aide alimentaire**. Il s'agit de programmes d'aide (dons ou ventes à bas prix) intervenant dans des cadres divers : aides d'urgence en cas de crise sanitaire ou de catastrophe (cyclones, séismes...), coopération interétatique, accords régionaux, rôle du Programme alimentaire mondial qui intervient dans plus de 80 pays, rôle de programmes nationaux... Par exemple, le programme fédéral américain **Food for peace** procure depuis 1965 une aide alimentaire aux pays vulnérables. Il est désormais rattaché à l'**USAID** (Agence des États-Unis pour le développement international), chargée plus globalement de l'aide au développement.

Mais cette aide peut aussi être vue comme une arme, l'**arme alimentaire** (ou **food power**), c'est-à-dire comme un moyen de pression politique : elle

permet d'écouler une surproduction gênante et, surtout, elle entraîne une dépendance qui peut prendre plusieurs formes. Dépendance culturelle, par les changements d'habitudes qu'elle crée : les céréales locales, le mil par exemple, étant peu à peu remplacées par le blé. Dépendance économique, car les pays concernés sont amenés à se convertir à une agriculture commerciale pour obtenir les devises nécessaires aux achats. Enfin, dépendance politique : la législation des pays riches peut fixer la liste des « pays amis » à qui est réservée cette « aide ». L'arme alimentaire a été utilisée à de nombreuses reprises de façon plus radicale sous forme d'**embargo**, c'est-à-dire d'interdiction des exportations vers un pays, à titre de représailles ou de moyen de pression.

L'arme alimentaire est enfin aussi utilisée beaucoup plus directement dans le cadre de conflits, par exemple lors de sièges : en Syrie, le gouvernement l'a mise en pratique à plusieurs reprises entre 2014 et 2015 pour soumettre les villes rebelles assiégées qui étaient déclarées par le pouvoir « à genoux ou affamées ». Elle est aussi utilisée contre les minorités (les Rohingyas birmanes n'ont pas le droit de posséder des terres et donc de cultiver réellement) ou contre des territoires précis : plus de 60 % des habitants de la bande de Gaza seraient en insécurité alimentaire du fait des fermetures récurrentes des points de passage par Israël.

Enfin, à la croisée de la politique et de l'économie, les grandes FTN de l'agroalimentaire (et les États dont elles sont originaires) ont un pouvoir réel en termes de prix des denrées, de quantité et de qualité des produits alimentaires mais aussi des semences comme les OGM (cf. p. 18), les produits phytosanitaires, etc. Ces FTN sont majoritairement américaines (Cargill) et européennes : Danone (France), Nestlé (Suisse)...

Une géographie culturelle de l'alimentation

► Convergences culturelles et environnement alimentaire

Dans le contexte de la mondialisation, une activité aussi traditionnelle et ancrée localement que s'alimenter connaît des mutations importantes. La « **géographie du goût** » est sensiblement modifiée par la diffusion de pratiques alimentaires mondialisées, parfois elles-mêmes véhiculées par

les diasporas (restaurants libanais, italiens ou vietnamiens partout dans le monde). En effet, l'alimentation a une dimension culturelle et, tout autant qu'à l'agriculture locale, on peut faire référence aux notions d'aire culturelle (cf. p. 236) et d'aire religieuse (cf. p. 452) pour comprendre les types d'aliments les plus consommés. Avec la mondialisation, l'uniformisation relative des produits consommés et des goûts est indéniable, comme en témoigne par exemple le triomphe du blé au détriment du riz, y compris en Asie du Sud. Comme l'a montré Christian Grataloup dans une approche géohistorique du petit-déjeuner, le processus de mondialisation – s'il s'accélère aujourd'hui – est ancien : le chocolat, le café, le thé et le sucre venus de continents différents, et progressivement transformés, se sont petit à petit imposés en Europe à partir du XVIII^e siècle dans le nouveau rituel du petit-déjeuner.

L'alimentation de chacun repose donc sur une proximité culturelle à l'échelle mondiale, dont les conséquences ont été analysées par plusieurs géographes : expansion à l'échelle planétaire de la mode des fromages fondus chez les jeunes adultes comme en témoigne le succès de la tartiflette, triomphe mondial de la pizza « plat le plus consommé au monde »... mais avec des adaptations locales : Gilles Fumey constatait que « les États-Uniens ont transformé la mince galette napolitaine en une tourte, où les sauces et le fromage fondu abondent parce qu'on est dans une culture de l'élevage (lait et viande) »...

La consommation de plats locaux reste toutefois prééminente, y compris dans les sociétés les plus urbaines des pays développés. Des sociologues mais aussi des géographes ont montré que les choix alimentaires sont intimement liés à la recherche inconsciente de symboles et à une **construction identitaire**, processus par lequel l'individu se définit et se reconnaît en fonction de lui-même et de la société qui l'entoure. Or le lien au terroir et plus globalement au territoire, l'**ancrage territorial** (cf. p. 500), s'est renforcé dans les comportements alimentaires depuis les années 1980, époque où le goût pour la modernité a peu à peu laissé la place à un « retour du terroir », aux « circuits courts ».

L'alimentation des personnes dépend donc de l'**environnement alimentaire**. Ce terme désigne l'ensemble des éléments extérieurs qui influence l'alimentation. Les préférences sont à la fois forgées par l'environnement social et culturel, religieux, par les disponibilités alimentaires, elles-mêmes dépendantes d'un environnement socio-économique (niveau de vie, forte présence ou non de l'agroalimentaire), par l'environnement physique et par des particularismes locaux.

Alimentation et patrimonialisation

L'UNESCO a promu la notion de **patrimoine immatériel**, facteur important de diversité culturelle face au danger d'uniformisation lié à la mondialisation. La liste de ce patrimoine immatériel comprend aussi bien des traditions orales, des arts du spectacle, de l'artisanat traditionnel que des pratiques alimentaires ou des recettes précises. Ainsi le « repas gastronomique des Français » est reconnu par l'UNESCO en tant que pratique sociale, tout comme « l'art du pizzaïolo napolitain », la tarte Tatin ou le couscous.

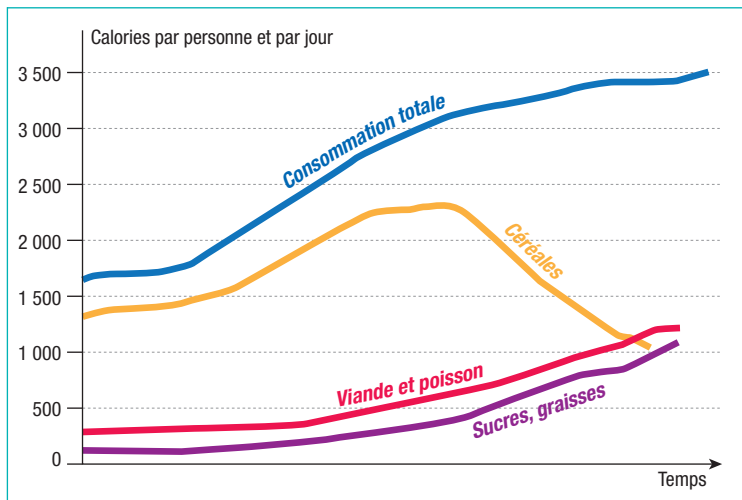
Conséquence de cette évolution, de nombreux acteurs tentent de faire inscrire leur patrimoine culinaire local sur cette liste. Cette **patrimonialisation** (processus de création d'un patrimoine) repose sur une mondialisation culturelle, et plus précisément sur la reconnaissance institutionnelle d'une culture en voie de mondialisation : c'est parce que le couscous s'est diffusé, s'est mondialisé, tout en s'adaptant à des sociétés variées, et en restant en même temps clairement identifié à un territoire (le Maghreb), qu'il a été patrimonialisé. Et sa reconnaissance institutionnelle par l'UNESCO n'est que l'étape ultime du processus, qui a également reposé sur une coopération nécessaire entre quatre pays (Algérie, Mauritanie, Maroc et Tunisie).

► Une transition nutritionnelle et alimentaire mondiale

Malgré les nombreux particularismes, la géographie mondiale du goût témoigne d'une évolution générale, la **transition nutritionnelle** : la population mondiale consomme de plus en plus de calories et passe progressivement d'une consommation à base de céréales à une consommation accrue de protéines, essentiellement d'origine animale.

A *contrario* de cette évolution, en phase post-transitionnelle, une autre évolution se fait sentir, principalement dans les pays riches : la baisse de la consommation de viande (notamment la viande rouge), voire le développement des régimes végétariens ou même du **végétalisme intégral** (ou **véganisme**). Ces dernières pratiques dépassent le seul domaine de l'alimentation puisqu'elles revendiquent la non-utilisation des animaux, tant pour la nourriture que pour les vêtements ou le divertissement. Elles restent très minoritaires dans les pays développés : 4 % des Suédois, 3 % des Suisses,

La transition nutritionnelle, un processus universel



1,1 % des Français se déclaraient vegan en 2019. Elles sont rarissimes dans les pays en développement, y compris en Inde : si 20 % de la population ne mange jamais d'œufs ou de viande pour des raisons religieuses, le lait occupe une place importante dans l'alimentation. La **transition alimentaire** englobe cette transition nutritionnelle mais aussi des données culturelles (modalités de consommation...) et des données économiques (fabrication des aliments...).

Lire aussi

Agriculture - Mondialisation (acteurs et territoires) - Géographie culturelle

Aménagement, prospective (géographie et)

L'aménagement du territoire suppose une perception et une conception d'ensemble du territoire concerné selon une démarche prospective. Il est depuis les années 1970 au cœur des préoccupations d'une géographie sensibilisée au politique et à l'économique, prenant en compte les acteurs et les logiques de la production de territoires.

Aménagement et géographie

► Qu'est-ce que l'aménagement ?

On peut définir l'**aménagement du territoire** comme un ensemble d'actions, menées par des acteurs divers, souvent publics, dont le but est la transformation d'espaces d'échelle variée. Ses professionnels sont les **aménageurs** et notamment les urbanistes, spécialistes des espaces urbains. Il existe toute une terminologie variant en fonction de l'échelle : à l'échelle nationale, on parle, comme en France, d'aménagement du ou des territoires (cf. article *Aménagement du/des territoire[s]*), à l'échelle régionale d'**aménagement régional**, à l'échelle d'un quartier ou de toute une ville d'**urbanisme**.

L'aménagement est donc inséparable de la **planification spatiale**, terme à comprendre comme le fait, pour une puissance publique, de fixer des objectifs de développement et de localisation harmonieuse des activités, des équipements ou des moyens de communication. Il suppose donc une vision du futur et est indissociable de la prospective (cf. p. 30).

L'aménagement du territoire est **multiscale** (pratiqué à différentes échelles). Un maire décidant de l'attribution d'un permis de construire est un aménageur de l'espace communal, alors que l'État privilégie l'action au niveau national. En outre, dans le cadre de la mondialisation et avec le développement des zones d'intégration régionale (cf. p. 349), l'aménagement intègre de plus en plus une dimension supranationale. Cet emboîtement d'échelles pose la question de la **compétence** (capacité reconnue à agir dans

un domaine précis) des différents acteurs institutionnels ou privés, qui peut parfois se traduire en termes de concurrence. Un plan d'aménagement national, autour d'un schéma autoroutier et ferroviaire par exemple, peut se heurter à une opposition communale sur le choix du tracé, et à celle d'autres acteurs comme des associations de particuliers.

Plus généralement, les conflits liés à l'aménagement (**conflit d'aménagement**) sont légion. Ils s'apparentent parfois au phénomène **Nimby** (*Not in My Backyard*, « pas dans mon jardin »/« pas à côté de chez moi ») lorsque les habitants ne souhaitent pas subir les nuisances d'un aménagement qu'ils peuvent par ailleurs reconnaître comme utile (déchetterie par exemple). L'acronyme **Banana** (*Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anything*, « non aux constructions, quelles qu'elles soient, où qu'elles soient ») est souvent utilisé dans les conflits environnementaux. À l'inverse, **Yimby** – *Yes In My Backyard* – et **Bimby** – *Build In My Backyard* – témoignent d'une volonté d'aménagement. Dans ce type de conflit, le territoire concerné peut devenir un enjeu symbolique comme en a témoigné à la fin des années 2010 la médiatisation des oppositions à la construction du barrage de Sivens dans le Tarn ou du Center Parc de Roybon dans l'Isère. Celles-ci, comme de nombreux conflits environnementaux, se sont traduites par la constitution de **ZAD** (zones à défendre), c'est-à-dire d'une occupation à but politique d'un terrain à forte dimension environnementale ou agricole, dans le but de s'opposer à un projet d'aménagement. Aménager suppose donc une volonté commune, un consensus de tous ses acteurs... à moins que l'un d'eux n'impose sa volonté aux autres !

► Aménagement et géographie : des rapports de plus en plus étroits

L'aménagement du territoire suppose une connaissance de l'espace à aménager. Il est en ce sens éminemment géographique. Pourtant, les géographes classiques ont longtemps mésestimé l'aménagement qu'ils considéraient comme peu scientifique et ont délaissé ce champ aux ingénieurs, notamment des Ponts et Chaussées, mais aussi aux premiers urbanistes qui, dans l'entre-deux-guerres, étaient moins souvent géographes qu'historiens, hygiénistes ou architectes.

Il a fallu attendre les années 1960 et le développement de la **géographie appliquée** (recherche en géographie à des fins opératoires) pour que les géographes s'intéressent à l'aménagement du territoire. C'est Michel **Rochefort** (1927-2015) qui en collaboration avec un ingénieur des Ponts et Chaussées, Jean Hauteux, rédige le **rapport Hauteux-Rochefort** en 1963 qui préconi-